

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 septembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : M. Pierre PRIBETICH (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Claire TOMASELLI (pouvoir M. BERTHIER) - Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Georges MEZUI (pouvoir M. DESEILLE) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme Nora EL MESDADI (pouvoir M. LOVICHY) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et divers organismes

Monsieur El Hassouni expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants à conventions d'objectifs et de moyens ci-après qui seront conclus entre la Ville de Dijon et divers organismes.

1 – STRUCTURES DE QUARTIER

Le Conseil Municipal a adopté, en séance du 28 septembre 2015, un Schéma de Développement des Structures de Quartier, couvrant la période 2015-2019.

Il a défini les relations entre la Ville et ces structures de quartier par des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Pour trois d'entre elles, des avenants à conventions doivent être signés dans le cadre du Festival Nuits d'Orient qui aura lieu à Dijon du 20 novembre au 6 décembre 2020.

– Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) / Maison-Phare

La Maison-Phare souhaite proposer plusieurs temps d'intervention dans le cadre du Festival Nuits d'Orient 2020. Afin de permettre l'organisation de ces temps d'intervention, la FFMJC qui gère la Maison-Phare, sollicite une subvention complémentaire.

Par délibération du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a attribué à la FFMJC, une subvention complémentaire de fonctionnement de 1 100 € pour la Maison-Phare, dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

En accord avec la structure, il est demandé à la FFMJC d'utiliser la totalité de cette subvention complémentaire pour le Festival Nuits d'Orient.

Un avenant n°5 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec la FFMJC dans le cadre de la gestion de la Maison-Phare, pour la période 2018-2021, prévoit que la FFMJC s'engage à utiliser la totalité de la subvention complémentaire de fonctionnement qui lui a été attribuée par la Ville par délibération du 28 mai 2020, soit la somme de 1 100 €, dans le cadre de la participation de la Maison-Phare au Festival Nuits d'Orient.

– Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) / Maison Maladière

Par délibération du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec la FFMJC dans le cadre de la gestion de la Maison Maladière, pour les années 2018 à 2021.

Cette convention prévoit le versement par la Ville à la FFMJC, d'une subvention annuelle pour le fonctionnement de la Maison Maladière.

La Maison Maladière souhaitant mettre en place un spectacle de contes pour les enfants durant le Festival Nuits d'Orient 2020, en partenariat avec la Bibliothèque Maladière et les écoles du quartier, il vous est proposé de conclure un avenant n°3 à ladite convention. Cet avenant prévoit que la Ville versera à la FFMJC, pour l'année 2020, une subvention complémentaire de 1 400 € pour le Festival Nuits d'Orient 2020. L'attribution de cette subvention entraîne l'adaptation de la fiche action 2 « Animation locale », annexée à la convention initiale.

- Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) / MJC Dijon Grésilles

La MJC Dijon Grésilles souhaite organiser deux manifestations dans le cadre du Festival Nuits d'Orient 2020 : une soirée « Cabaret Oriental » et des spectacles de contes. Afin de permettre l'organisation de ces manifestations, elle sollicite une subvention complémentaire auprès de la Ville.

Par délibération du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a attribué à la MJC, une subvention complémentaire de fonctionnement de 2 300 € dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Après analyse des besoins de la structure, il est demandé à la MJC d'utiliser la moitié de cette subvention complémentaire pour le Festival Nuits d'Orient.

Un avenant n°8 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec la MJC Dijon Grésilles, pour la période 2017-2020, prévoit que :

. la MJC s'engage à utiliser la moitié de la subvention complémentaire de fonctionnement qui lui a été attribuée par la Ville par délibération du 28 mai 2020, soit la somme de 1 150 €, dans le cadre de sa participation au Festival Nuits d'Orient 2020,

. la Ville versera à la MJC, pour l'année 2020, une deuxième subvention complémentaire d'un montant de 2 800 € dans le cadre du Festival Nuits d'Orient 2020, dont 1 400 € seront destinés à financer la soirée « Cabaret Oriental » et 1 400 € seront destinés à financer les spectacles de contes.

Par ailleurs, la MJC Dijon Grésilles a mis en place trois projets en 2019 : « Mon quartier au féminin » (projet participatif en direction des habitantes du quartier autour des axes de la santé, du sport, de l'égalité, de la biodiversité et de l'estime de soi), le « K-Wa » (café citoyen) et le projet Mini-reporter « Presse MJC des jeunes ». Pour permettre le maintien et le développement de ces projets, elle sollicite des subventions complémentaires au titre de la programmation 2020 du Contrat de Ville. Lesdits projets ayant été financés par les crédits spécifiques du Contrat de Ville en 2019, il convient, à partir de cette année 2020, de les financer au titre du droit commun.

Le même avenant n°8 à la convention conclue entre la Ville et la MJC, prévoit donc que la Ville versera à la MJC Dijon Grésilles, pour l'année 2020, une subvention de 10 000 € afin de soutenir les trois projets précités de la manière suivante :

- . « Mon quartier au féminin » : 3 000 €,
- . le « K-Wa » : 3 000 €,
- . Mini-reporter : 4 000 €.

- Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) / MJC-Centre social Montchapet

La Ville met à disposition de la MJC-Centre social Montchapet, depuis plusieurs années, un agent administratif et d'accueil à temps complet. Cet agent est officiellement en retraite depuis le 1er septembre 2020.

La Ville souhaitant cesser toute mise à disposition d'agent de la collectivité au sein de la MJC à compter de cette date du 1er septembre 2020, il appartient désormais à la MJC de recruter un(e) nouvel(le) agent d'accueil. La structure a recruté ce nouvel(le) agent qui a pris ses fonctions à compter du 1er septembre 2020.

De même, la MJC-Centre social Montchapet recrutera, à compter du 1er janvier 2021, un (e) agent administratif dont une partie des missions sera dévolue au Relais Assistants Maternels.

Il y a donc lieu de conclure un avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens qui lie la Ville, la MJC-Centre social Montchapet et la FFMJC. Cet avenant n°3, conclu pour les années 2020 et 2021, prévoit que :

- . l'agent administratif et d'accueil mis à disposition par la Ville au sein de la MJC est officiellement en retraite depuis le 1er septembre 2020, mettant fin ainsi à toute mise à disposition d'agent de la collectivité au sein de la structure,
- . la MJC ayant recruté un nouvel agent d'accueil depuis le 1er septembre 2020, la Ville prendra en charge le financement d'une partie de ce poste à hauteur de 2 000 € portant ainsi le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à la structure pour l'année 2020 à 269 440 €,
- . la Ville prendra en charge, pour l'année 2021, le financement d'une partie du poste d'agent d'accueil à hauteur de 25 000 € et le financement d'une partie du poste d'agent administratif dont certaines missions seront dévolues au Relais Assistants Maternels, à hauteur de 20 000 € portant ainsi le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à la structure à 288 440 €.

2 – CULTURE

- Association Zutique Productions

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre l'Etat, la Région-Bourgogne-Franche-Comté, la Ville de Dijon et l'association Zutique Productions pour la période 2018-2020 afin de sécuriser le partenariat entre les trois collectivités et l'association.

Cette convention prévoit notamment que la Ville de Dijon versera à l'association une subvention annuelle totale de 115 500 €. Cette subvention annuelle concerne plusieurs actions dont le Festival Nuits d'Orient, dont la 21^{ème} édition aura lieu du 20 novembre au 6 décembre 2020.

Cette année, l'association souhaiterait obtenir une subvention exceptionnelle complémentaire pour la mise en place de la programmation de l'événement.

Il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande. Un avenant n°3 à la convention conclue avec l'association, prévoit que la Ville versera à Zutique Productions une subvention complémentaire exceptionnelle de 5 000 € dans le cadre du Festival Nuits d'Orient 2020.

3 – JEUNESSE / VIE SCOLAIRE

- Compagnie Théâtre de l'Eclaircie

Une convention d'objectifs et de moyens a été conclue entre la Ville de Dijon et la Compagnie Théâtre de l'Eclaircie pour la période 2018-2020. Cette convention prévoit, parmi les objectifs fixés à l'Association, celui de la création et diffusion de spectacles jeune public ainsi que la réalisation de projets éducatifs et culturels en milieu scolaire et périscolaire en collaboration avec le service Jeunesse et Vie scolaire de la Ville.

Cette année, l'association souhaite associer aux représentations de sa dernière création Duplex, des rencontres avec les scolaires des classes de CM1 et CM2. Elle sollicite de ce fait, une subvention complémentaire auprès de la Ville.

Un avenant n°1 à la convention qui lie la Ville à l'association, propose de répondre favorablement à cette demande en prévoyant de verser, pour 2020, à la Compagnie Théâtre de l'Eclaircie, une subvention complémentaire de 4 000 € pour l'action de médiation et de diffusion autour du spectacle Duplex, à destination du public scolaire des classes de CM1 et CM2.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver les projets d'avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et les organismes ci-dessus ;

2 - m'autoriser à signer les avenants à conventions, annexés au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Contre : 10